

Compte rendu des CS restreint et plénier du 22 mars et du 29 mai 2012

Par les élus des listes « Ensemble à Tours, pour une université disciplinaire et collégiale » soutenues par la FSU (Snesup, Snep, SNCS) et l'UNSA-Sup-Recherche

Rappel : Vos élus des listes EàT au CS sont : Alain Bousquet, Laurent Cailly, Magaly Caravanier, Sylvie Crogiez-Pétrequin, Sylvie Humbert-Mougin, Hélène Maurel-Indart, Stéphane Servais, Valérie Vignaux

Conseil restreint du 22 mai 2012

CS restreint aux PR et MCF

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, E. Lesigne, vice-président Recherche, précise qu'un point d'information général sera développé lors de la prochaine réunion du CS plénier notant qu'il est dommage de commencer le mandat pour un CS restreint.

Après un rapide tour de table visant à faire les présentations, le VP recherche fait noter deux points supplémentaires à l'ordre du jour : pour le restreint aux PR et MCF : **Avis sur la liste de vacataires** et pour le restreint aux PR : **Avis d'une décharge de service**

1. Avis sur les recrutements d'enseignants associés à mi-temps (PAST)

La liste est adoptée avec une abstention (membre de la liste ensemble à Tours).

2. Avis sur les recrutements d'enseignants associés à temps plein

Il n'y a qu'une seule demande en Economie. Un avis favorable est donné à l'unanimité.

3. Avis sur une demande de changement de section CNU

Maël Lemoine recruté sur un poste de 17^{ème} section (philosophie) demande un changement de section au profit de la 72^{ème} (épistémologie,...) le justifiant au vu de ses travaux de recherche qui sont plus proches de ceux de la 72^{ème}. Quelques membres du C.S interviennent faisant part de leur avis sur cette demande qu'ils jugent tout à fait logique et justifiée.

Avis favorable à l'unanimité.

4. Avis sur les demandes de reclassement des enseignants-chercheurs

Avis favorable à l'unanimité.

5. Avis sur le renouvellement des décharges de Maîtres de Conférences

Pour rappel, il s'agit d'une décharge de 48h qui concerne les MCF néo-recrutés : elle est attribuée systématiquement la première année et est financée par le CS, mais « sur concours » la deuxième année (environ 15 décharges sont prévues), financées pour moitié par le CS et pour moitié par les laboratoires. Pour mémoire, l'année dernière, le CS n'a eu à traiter que 5 demandes alors qu'on comptait une trentaine de candidats potentiels. Cette année, il y a 6 dossiers. Les élus Ensemble à Tours et les autres membres du CS s'étonnent de la faiblesse de ce nombre. Un élu demande les résultats du questionnaire que le CS avait fait mettre en place l'année dernière pour comprendre ce phénomène. A priori, peu de réponse et, en tout cas, aucune réponse très précise ne permet de connaître les raisons qui ont conduit les candidats à ne pas redemander cette décharge, sinon celles qui avaient déjà été avancées l'an passé, à savoir : le coût financier pour le laboratoire et la charge supplémentaire d'enseignement qui se répercute sur les collègues. Certains élus pensent également que les nouveaux recrutés souhaitent s'investir dans des enseignements de M qui leur sont refusés s'ils bénéficient d'une

décharge. Bref, pour la troisième année consécutive, le constat est le même et c'est relativement inquiétant... À nouveau une enquête par mail devrait être mise en place pour comprendre les raisons de ce faible taux de demande de renouvellement.

Finalement, les 6 dossiers sont répartis entre 6 rapporteurs désignés par E. Lesigne, qui précise ses critères d'attribution (les rapporteurs sont choisis pour leurs affinités avec les thématiques de recherche du candidat mais ne sont pas dans le même laboratoire). Un élu de la liste Ensemble à Tours demande à ce que l'on ait connaissance de ces dossiers avant la réunion du CS. Le VP recherche demande de vérifier les avis du Directeur de Laboratoire et de celui de l'UFR et de vérifier la présence du cachet de l'antenne financière. Seul un dossier comporte le visa de l'antenne financière mais il manque l'avis du directeur de l'UFR. La liste est adoptée à l'unanimité avec « sous réserve du visa de l'antenne financière » pour quelques dossiers et/ou « sous réserve de l'avis favorable du directeur de composante » pour d'autres.

6. Avis sur la liste de vacataires

Un élu demande qu'apparaisse le total horaire par personne pour plus de transparence, cette requête avait déjà été soumise l'an passé. Un élu de la liste Ensemble à Tours s'interroge sur un vacataire qui dispense 109 h dans un M2. Les autres membres du CS estiment que cela se justifie pleinement dans une formation M.

Avis favorable à l'unanimité.

CS restreint aux PR et HDR

7. Avis sur dossiers HDR

Plusieurs élus demandent la simplification de la procédure, qui se compose à l'heure actuelle de 3 passages devant le CS (1 autorisation d'inscription, 2 validation du jury et 3 autorisation de soutenance). E Lesigne propose que le candidat ne propose pas 3 rapporteurs mais 5 ou 6 et que le CS choisisse parmi les 6. Cette proposition est contestée par certains élus du CS. E Lesigne remet la discussion sur la procédure à un CS ultérieur.

- a) Un dossier a été présenté pour une réinscription. Avis défavorable à l'unanimité. Le dossier n'ayant pas montré d'évolution positive depuis la première inscription
- b) Trois propositions de jury sont validées à l'unanimité
- c) Une autorisation de soutenance est validée à l'unanimité

CS restreint aux PR

8. Avis sur demandes d'éméritat et demandes de renouvellement d'éméritat

Un rappel est fait sur ce qu'entraîne le statut de professeur émérite. Il permet d'encadrer des thèses et de participer à des jurys de thèse. A l'UFRT, il est accordé pour trois ans, renouvelables plusieurs fois. Le CS en général vote pour cinq ans et le CA réduit la durée à trois. Le seul critère appliqué depuis longtemps pour accorder l'éméritat était l'encadrement de thèse, ce qui explique que les « dossiers », souvent succincts, insistent sur ce point. Discussion au CS pour demander des dossiers plus conséquents : c'est-à-dire une lettre avec des informations précises sur les thèses encadrées, l'activité scientifique récente, le projet de recherche utile au laboratoire de rattachement (qui prend en charge par exemple les missions des émérites), un bilan sur l'enseignement récent (référence à un cas particulier à l'ordre du jour), et le rôle dans l'Université, puisque le professeur émérite peut être chargé d'une mission par l'Université et la représenter.

Trois dossiers ont été examinés. Deux avis favorables et un défavorable (cas d'un professeur qui est déchargé d'enseignement depuis plusieurs années et qui n'a pas montré d'activité dans la recherche).

Conseil plénier du 29 mai 2012

La séance débute à 14h10, par un tour de table donnant l'occasion à chaque membre du nouveau CS de se présenter.

Emmanuel Lesigne présente ensuite un panorama des missions du CS et des objectifs de l'université en matière de recherche définis par le CA :

- Ambition d'une recherche au plus haut niveau dans des secteurs bien identifiés ;
- Capacité à faire émerger de nouvelles équipes et thématiques ;
- Maintien du caractère pluridisciplinaire ;
- Politique volontariste de soutien à la recherche ;
- Ancrage territorial renforcé : collectivités, PRES, autres universités (Poitiers), entreprises ;
- Développements partenariats internationaux ;
- Adossement fort formation/recherche ;
- Rôle dynamique donné au CS ;
- Diffusion de la culture scientifique.

Il rappelle que les différents secteurs disciplinaires sont bien identifiés. Il y a 33 unités de recherche à l'université de Tours, dont la moitié sont associées à des organismes de recherche. Tous les rapports de l'AERES sur les unités de recherche sont disponibles en ligne.

Les chantiers pour le prochain contrat :

- Développer le niveau international : structuration des collaborations, intégration de réseaux, réponses à des appels d'offre européens ;
- Au niveau régional : une cellule mutualisation recherche est en cours de constitution au niveau du PRES ;
- Au niveau des unités : avoir une vue dynamique des unités de recherche, et non figée, avec possibilité de faire émerger de nouveaux projets et de nouvelles équipes ; présentation des projets des unités à mi-parcours du contrat (mais E. Lesigne précise qu'il ne s'agira pas d'une évaluation) ;
- Mise en place de « tableaux de bords » et de « batterie d'indicateurs » : le CS devra veiller à la pertinence de ces indicateurs ;
- Simplification de certaines procédures : sera organisée une « demande globale de moyens », qui permettra de regrouper l'examen des nombreux appels d'offres qui jusque là étaient dispersés tout au long de l'année ;
- Études doctorales : dans le secteur SST, les ED communes se mettent en place au niveau du PRES ; un collège doctoral des deux universités est en chantier ; il est envisagé de créer un « guichet unique » destiné aux doctorants, pour les accompagner dans leurs démarches de l'inscription à la soutenance ; l'idéal à terme serait de disposer d'une « Maison des doctorants » (à Tours, 700 doctorants) ;
- Développer la communication : chaque unité de recherche doit disposer d'un site internet, avec actualisation et volet dynamique ; nécessité de rendre visibles les travaux effectués, avec deux actions envisagées : dans tous les secteurs où cela est possible utilisation d'un serveur de type AL (archives en ligne) ; chaque thèse soutenue doit faire l'objet par le doctorant d'une présentation grand public.
- La vie du CS : la demande globale annuelle de moyens sera le moment d'un « examen fort » de toute la politique de l'université ; le rôle du CS dans les carrières sera maintenu et réaffirmé ; souhait que l'expertise dans l'attribution de la PES dépasse le

cadre de l'université ; E. Lesigne s'engage à ce que les membres du CS aient les documents nécessaires à l'examen des dossiers dans les temps utiles.

À une question des élus « EàT » qui demandent quel est le nouveau cadre prévu pour l'expertise en vue de l'attribution de la PES, E. Lesigne répond en rappelant que la structure nationale qui fonctionne actuellement pour l'attribution de la PES est amenée à disparaître, mais qu'il y a encore une incertitude à ce sujet. Si tel est le cas, l'université demandera à ce que soit mise en place une commission au moins inter-régionale pour l'expertise des dossiers.

Ensuite, on passe aux points inscrits à l'ODJ.

1. Présentation PPF « Animaleries » (JL Freslon /M De Monte)

JL Freslon présente le PPF à l'aide d'un powerpoint : les différents sites, les objectifs, les moyens, le bilan de l'action des 4 dernières années et les projets pour la période 2012-2017. Il termine en annonçant son départ à la retraite en 2014 et en posant la question de la responsabilité du contrat pour la période 2012-2017.

En réponse à diverses questions des élus concernant le financement du PPF, M. De Monte précise qu'une part importante de financement vient du privé, et qu'une autre part est assurée par les grands organismes, notamment l'INSERM. Elle émet le souhait que le PPF dispose d'un stagiaire qui viendrait travailler un an sur la norme qualité, ce qui permettrait de renforcer les échanges avec le privé. Le projet de construction d'une nouvelle animalerie sur le site de l'IUT de Tours a également été abordé.

2. Point d'information générale

E. Lesigne présente à l'attention du nouveau CS le nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt de la région Centre (AMI), intitulé « Ambition recherche développement 2020 ». Il donne lecture d'une lettre qu'il a envoyée aux directeurs des différentes équipes présentant ce nouveau type de financement (jusqu'à 10 millions d'euros par projet retenu) : il s'agira de soutenir un tout petit nombre de projets, sélectionnés en fonction de leur ancrage régional, de leur capacité d'attraction de nouveaux chercheurs, de leur potentiel de développement socio-économique (cf compte rendu des élus UPUP-UPC du conseil de mars 2012). Il rappelle les délais, très contraints (date limite le 14 septembre). Il donne ensuite la liste des 6 thématiques prioritaires retenues lors d'une réunion entre l'université de Tours, d'Orléans, l'INRA, l'ISERM, le CEA et le BRGM.

- « vulnérabilité des ressources naturelles » (INRA)
- « biomédicaments ; chimie ; imagerie » (Tours)
- « patrimoine (historique, architectural, culinaire) » (MSH, PRES)
- « énergies nouvelles » (CEA, GREMAN, PCM2E)
- « énergies décarbonées » (BRGM, Orléans)
- « matériaux et conditions extrêmes » (Orléans)

Les élus EàT demandent des précisions concernant en particulier la manière dont la Région prévoit l'expertise des dossiers (qui semble floue), et expriment la crainte que tout ne soit déjà joué, compte tenu des délais très resserrés. Ils font part des réserves que leur inspire ce projet qui concentre des moyens pharamineux sur quelques thématiques montées en épingle, et reproduit la politique d'excellence nationale, au moment où celle-ci commence à être remise en question. E. Lesigne rappelle que la Région s'est engagée à ne pas réduire ses autres financements en matière de recherche. Il précise d'autre part que les projets auraient probablement une durée de 5 à 10 ans avec une évaluation au bout de 4 ans.

3. Règlement intérieur du CS

Le règlement intérieur du CS a fait l'objet d'un « toilettage » et doit être voté par le CS.

Les élus EàT s'étonnent de voir figurer à l'article 2 une indication qui semble davantage relever de l'orientation politique générale que du règlement intérieur (« Le CS encourage un regroupement des efforts sur un nombre limité de thèmes et cherche à faire émerger de nouvelles équipes »), et demandent la suppression de cette phrase. Deux autres modifications sont demandées dont l'une concerne un droit de regard du CS sur le recrutement des ITA (enseignants non permanents). Les propositions de modification sont acceptées, le nouveau règlement est adopté à l'unanimité.

Un élu émet le souhait que le CS demande au CA une modification de la composition des listes pour les élections au CS, de façon à ce que celles-ci soient constituées par sections CNU et non par composantes, comme c'est le cas actuellement.

4. La commission permanente

Rappel de la composition de la commission permanente

Secteur SHS : 3 prof, 1 HDR, 2 docteurs

Secteur SST : 4 profs, 1 HDR, 1 docteur

Se déclarent candidats

SHS

Profs : Nicolas Cayrol, Evelyne Fouquereau, Alain Bousquet

HDR : Alain Clément

Docteurs : Corinne Manson, Jean-Louis Yengue

SST

Profs : Stephan Chevalier, Jean-Paul Monge, Denis Maurel, Daniel Alquier

HDR : Stéphane Servais

Docteurs : Magaly Caravanier

Personnels Biats : Lydia Seabra

Étudiants : Anthony Guihur

Tous les candidats sont élus à l'unanimité.

5. La commission recherche

E. Lesigne rappelle la composition de la commission recherche du PRES, fixée par le CA du PRES : 5 membres, en plus du VP Recherche qui siège de droit. Le règlement du PRES précise que la composition doit couvrir tous les domaines scientifiques.

E. Lesigne propose que la commission soit composée de 5 professeurs (1 biologiste, 1 médecin, 1 scientifique, 1 littéraire, 1 représentant des sciences juridiques et sociales).

Après quelques questions de la part des élus EàT (équilibre SST/SHS), cette proposition de composition est acceptée.

Se déclarent candidats : Catherine Belzung, Philippe Roingeart, Guy Barles, Hélène Maurel-Indart, Philippe Vendrix.

Tous les candidats sont élus à l'unanimité.

6. Répartition du contingent national des professeurs invités année 2012-2013

24 mois à répartir. Au total, 28-29 mois sont demandés.

E. Lesigne rappelle les règles d'attribution :

- veiller à ne pas disperser le potentiel ;
- durée pas inférieure à 1 mois, pas supérieure à 1 an ;
- privilégier 3 critères : adéquation de la demande avec le projet affiché par l'équipe ; avec la politique internationale de l'équipe ; retombées attendues par l'université (diffusion de nouvelles connaissances et techniques).

Les dossiers sont distribués à des membres du CS qui les examinent en cours de séance et qui présentent ensuite un court rapport. Un certain nombre de dossiers sont considérés comme incomplets ; une demande est rejetée parce que le candidat a dépassé la limite d'âge (71 ans). Finalement sont attribués 15 mois répartis sur 14 collègues ; restent 9 mois pour un second tour.

Un élu fait remarquer qu'au vu du nombre de dossiers mal présentés, il conviendrait d'établir un document qui aiderait les candidats à monter leur dossier et insisterait en particulier sur la nécessité de motiver clairement les demandes supérieures à un mois.

En réponse à une question des élus « EàT » concernant la manière dont sont répartis les dossiers examinés par le CS, E Lesigne précise que les rapporteurs ne sont pas nécessairement choisis au sein de la commission permanente du CS.

7. Point d'information sur le budget recherche

E Lesigne précise que le vote du budget recherche se fera lors du prochain CS plénier (19 juin) ; une proposition sera présentée lors de la prochaine réunion de la commission permanente (5 juin). Il s'agit aujourd'hui de donner des orientations générales. Le CS précédent a émis le souhait que soient maintenus les critères de répartition (note AERES, nombre de publiants, nombre de thèses) ; mais « le paysage a changé » : le nombre d'EC a augmenté, celui des notes A+ aussi. E. Lesigne entend faire à la prochaine CP une proposition qui respecte ces évolutions, avec en particulier un « ajustement des coefficients ». Il proposera pour l'année prochaine une augmentation limitée de la somme attribuée aux équipes : 1, 39 million d'euros (contre 1, 25 million cette année), soit une augmentation de 6%. Il précise également qu'une nouvelle ligne budgétaire visant à aider les équipes pour la gratification des stages de plus de 3 mois sera ajoutée à ce budget. Des élus interpellent le VP recherche concernant la prise en compte des frais occasionnés pour l'élimination des déchets et la maintenance de différents appareillages pour tout ce qui concerne l'hygiène et la sécurité. E. Lesigne précise qu'aucune mesure n'est prise dans ce sens pour le moment.

L'annonce du chiffre prévisionnel suscite des réactions convergentes. Un élu déplore le soutien trop faible de l'université à la recherche (2 millions environ sur un budget global de 180 environ), alors que le rapport de l'AERES sur l'établissement incite au développement de certaines thématiques. Un autre rappelle que l'augmentation prévue de 6% ne correspond pas, et de loin, à l'augmentation de 19% du nombre d'EC producteurs. En réalité, on a affaire à une baisse globale du budget recherche, compte tenu des charges nouvelles qui sont à la charge des laboratoires et qui grèvent leur financement récurrent.

Le CS dans son ensemble mandate son président pour qu'il fasse remonter ce message auprès du président.

Questions diverses

E. Lesigne propose que les comptes rendus du CS soient désormais mis en ligne sur le site de l'université avant leur passage et leur vote au CA, de façon à permettre aux membres du CS

d'y réagir éventuellement. Un élu propose plutôt un envoi du compte rendu aux différents membres du CS, avec possibilité de faire « répondre à tous » ; mais E. Lesigne estime cette solution difficile à mettre en pratique.

La séance est levée à 18h10.